

**Contrat AMAP saison octobre 2021 – mars 2022**  
« Miel »



*Référent : Vincent Touchet*  
*Les Nobles - 38250 VDL*  
*Tél : 0608300069*  
*Mail : [vincent.touchet@wanadoo.fr](mailto:vincent.touchet@wanadoo.fr)*  
*<http://amap.villard.free.fr>*



**Le présent contrat est passé entre les soussignés**

**Les consom'acteurs/trices, Nom / Prénom :**

Adresse :

Mail :

Tél :

**et le producteur : Gaec Grains de Miel - Franck Repellin**

2170 route des Chaberts Les Nobles-38250 Villard de Lans

Tél. : 0608819028 / E-Mail : [grainsdemiel@laposte.net](mailto:grainsdemiel@laposte.net)

Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du Gaec Grains de Miel (les producteurs Leila Baeriswyl et Franck Repellin). Le consom'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/11, 2è chèque : 15/12, 3è chèque : 15/01.



**Types de Miels**



Châtaignier Forêt Lavande et Lavande Fine Montagne Printemps

Voir la fiche annexe, avec les conditionnements et les prix.

**Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par livraison).**

1.10

5.11

3.12

7.01

4.02

4.03

Montant total de la commande : ..... €

Réalisé en 2 exemplaires à ..... le .....

**Signatures :** \_\_\_\_\_ Le consom'acteur

\_\_\_\_\_ Le producteur